



## PERMIS D'ENVIRONNEMENT – PERMIS UNIQUE PROJET DE CATEGORIE B

### AVIS

Conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et au Code de l'Environnement :

L'Administration communale informe le public que deux recours sont introduits par Monsieur GILLON Bernard et Maître DELNOY Michel contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué accordant le permis unique octroyé le 26 août 2022 à la S.A. LIEGE AIRPORT, Aéroport de Liège, Bâtiment 50 à 4460 GRACE-

HOLLOGNE visant le renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport et régularisation urbanistique, rue de l'Aéroport, en la localité.

Ces recours ne sont pas suspensifs de la décision attaquée.

Ils peuvent être consultés du **7 octobre 2022 au 27 octobre 2022** inclus au Service urbanisme, rue de la Fontaine 1, 4250 Geer, auprès de Mme Deghaye Lydwine –

Tél. : 019/54.92.46 – mail : [lydwine.deghaye@geer.be](mailto:lydwine.deghaye@geer.be).

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h45, le lundi jusqu'à 20h00.

La consultation du dossier le lundi de 16h à 20h est possible uniquement sur rendez-vous. Dans ce cas, le rendez-vous est sollicité, au minimum 24h à l'avance auprès du service urbanisme, repris ci-dessus.

Dans les limites prévues par le livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement (parties décrétales et réglementaires) concernant l'accès à l'information relative à l'environnement, toute personne peut consulter le dossier dans le service compétent.

Geer, le 5 octobre 2022

La Directrice Générale,

L. COLLIN

Le Bourgmestre,

D. SERVAIS